

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Gérons-l-eclairage-public-gisement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°45 > **Gérons l'éclairage public, gisement d'économies**

**1er avril 2010**

## **Gérons l'éclairage public, gisement d'économies**

L'éclairage public est un secteur idéal où les politiques peuvent montrer efficacement leur volonté de progrès. Depuis son origine, les producteurs d'énergie et les constructeurs de lampes, soucieux de leurs seuls profits, ne se sont pas préoccupés du gaspillage.

Or, la part de l'éclairage public dans la consommation d'énergie, avec le développement urbain, n'a cessé d'augmenter. Avec 5,6 milliards de kWh/an, l'éclairage public et la signalisation sont le premier poste consommateur d'électricité des communes. Environ 20 % du budget d'énergie et près de 50 % de la consommation d'électricité d'une commune dépend de l'éclairage public (1).

Cette dépense pourrait être réduite largement en pratiquant une autre gestion de l'éclairage public, grâce à l'innovation électronique.

**L'INNOVATION ÉLECTRONIQUE :**  
de 50 à 70 % d'économies

Lors de la lutte "antigaspi" des années 1970, des systèmes destinés à réduire les consommations électriques de l'éclairage public étaient apparues et avaient été soutenues par des aides gouvernementales. Mais le principe de ces systèmes était de diminuer, en cours de nuit, le nombre des lampes allumées. Le résultat a été désastreux : les variations d'éclairement au sol provoquent un inconfort visuel et accroissent le sentiment d'insécurité.

Il est maintenant admis que la qualité d'un bon éclairage public dépend de l'uniformité d'éclairement. Les progrès de l'électronique permettent la réalisation de systèmes fiables, faciles à poser et à exploiter. L'économie d'énergie qui en résulte donne des temps de retour sur investissement qui devraient intéresser tout bon gestionnaire. Ces produits commencent à être distribués sur le marché par différentes firmes. Nous les avons comparés. Nous retenons surtout ceux qui permettent d'utiliser le "dimming" (diminution variable selon les besoins de l'éclairement). Ce système permet de diminuer l'intensité de l'éclairage passé certaines heures. Toutes les ampoules restent allumées, afin de garder un éclairage homogène mais elles n'éclairent plus en pleine puissance. Cela permet de réaliser des économies sans provoquer d'angoisse aux passants attardés.

La norme européenne EN 13 201-1 qui définit les seuils d'éclairage suivant les besoins, incite à pratiquer une gestion entraînant la suppression du gaspillage et d'importantes économies d'énergie. Depuis l'installation d'un de ces matériels à Bruxelles en 1995, grâce à des aides européennes, la démonstration est évidente et les conséquences sont chiffrées. L'économie d'énergie et de maintenance est de 50 à 70 % suivant l'état du réseau des lampes.

**Une démarche citoyenne : demandez un diagnostic d'éclairage public à votre mairie !**

Le simple citoyen qui paie des impôts ne devrait-il pas s'intéresser au coût de l'éclairage public de sa commune ? C'est possible et pas seulement en période électorale.

L'Association pour un éclairage maîtrisé (A.E.M.) propose une démarche qui consiste à interpeller les élus sur la gestion de l'éclairage public. Une petite fiche est mise à votre disposition par l'association sur simple demande. Elle vous permet de demander à vos élus l'état actuel du parc des lampes, le nombre de lampes et leur puissance et d'obtenir, éventuellement, le montant des dépenses énergétiques et d'exploitation. En général, les élus répondent.

En retournant cette fiche dûment remplie à l'A.E.M., vous obtiendrez, sans engagement et gracieusement, une appréciation sur la gestion actuelle de la commune et une estimation des économies financières possibles avec le système "dimming". Muni(e) de cette documentation, vous pourrez demander aux élus des explications sur la gestion du réseau d'éclairage et leur montrer la possibilité d'arrêter le gaspillage d'énergie et d'apporter le confort et la sécurité aux habitants selon les normes européennes.

ASSOCIATION POUR UN ÉCLAIRAGE MAÎTRISÉ (A.E.M.)

68, rue d'Orgemont B - 49000 ANGERS

02 41 47 51 70 - 06 30 56 58 79

e.mail : aem.faivet@wanadoo.fr

**Marc Faivet**

**aem.faivet@wanadoo.fr**